



Communiqué

Soutien à la production d'électricité solaire locale

Tarifs de reprise de l'énergie solaire 2026 pour soutenir les producteurs et l'autoconsommation

Comme décidé en 2023, la Municipalité de Lausanne maintient ses tarifs de rachat de l'électricité solaire au-dessus de 10 ct/kWh pour les installations dont la puissance est inférieure à 30 kW jusqu'en 2033. En 2026, ils seront même de 11 ct/kWh pour les installations photovoltaïques jusqu'à 100 kW (500 m²), avec autoconsommation et garanties d'origine incluses, alors que la plupart des distributeurs suisses abaisseront fortement leurs tarifs de reprise. Ce tarif permet de continuer à encourager le développement de la production solaire et d'assurer ainsi un approvisionnement local et durable.

En 2023, la Municipalité de Lausanne s'est engagée à maintenir, jusqu'en 2033, des tarifs de reprise d'au moins 10 ct/kWh pour les installations photovoltaïques d'une puissance inférieure ou égale à 30 kW en moyenne annuelle, garantissant leur rentabilité. Dès le 1^{er} janvier 2026, la nouvelle loi fédérale sur l'énergie impose de nouvelles règles pour harmoniser les modèles de rétribution entre les gestionnaires de réseau de distribution (GRD), tels que les SiL. Deux modèles s'offrent aux GRD, l'un axé sur le prix de marché, avec un plancher à 6 ct/kWh (qui sera probablement atteint durant la période estivale, lorsque 2/3 de l'énergie solaire est produite), l'autre sur un prix fixe moyen annuel.

Pour 2026, contrairement à la plupart des autres distributeurs suisses, les SiL ont opté pour la deuxième méthode, fixant ainsi un tarif de reprise encourageant le solaire et plus élevé en moyenne annuelle. Le tarif de reprise sera ainsi de 11 ct/kWh pour les installations jusqu'à 100 kW (environ 500 m²), pour autant qu'une partie de la production soit consommée sur place (autoconsommation) et que les garanties d'origine soient transférées aux SiL, qui pourront ainsi les valoriser dans le marquage de l'électricité. A noter que les installations avec autoconsommation bénéficieront d'un tarif plus avantageux que celles sans autoconsommation.

L'objectif est double. En premier lieu, il s'agit de continuer d'encourager la pose de panneaux solaires sur les bâtiments privés, ce qui constitue un pilier de production d'énergie renouvelable locale et décentralisée pour participer à la transition énergétique. Le second objectif est d'inciter au maximum à l'autoconsommation, afin de consommer un maximum d'énergie sur le site où elle est produite, ce qui limite les coûts pour les consommateurs et les besoins de renforcement du réseau.

«L'énergie solaire joue un rôle prépondérant dans la transition énergétique. Elle constitue une source d'énergie propre, qui réduit les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles. Nous souhaitons proposer aux propriétaires des tarifs de rachat attractifs, afin de préserver la rentabilité de leurs installations et d'encourager les propriétaires qui ne l'ont pas encore fait à équiper le toit de leur immeuble de panneaux solaires», estime Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne.

La Municipalité de Lausanne

Tarifs de reprise complets sur www.lausanne.ch/electricite-tarifs-2026

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Xavier Company, conseiller municipal en charge des Services industriels de Lausanne, tél. 021 315 82 00**

Lausanne, le 2 décembre 2025